



Habitants
10 379 295



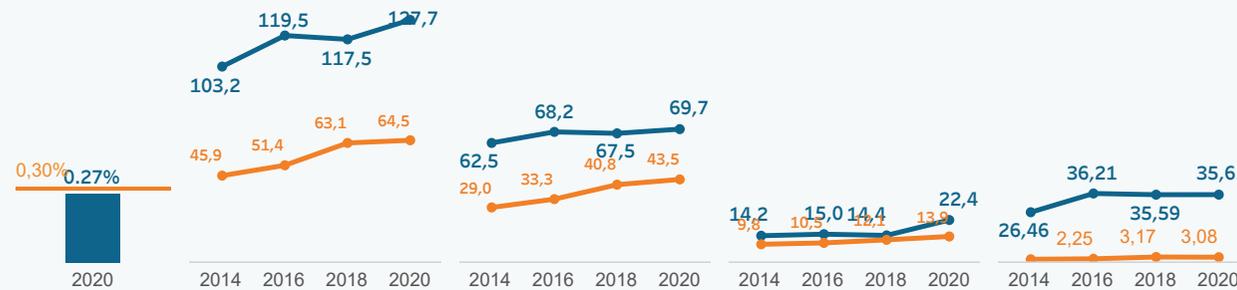
PIB
47 455 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
43 092 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.27% de PIB	127.7 par hab.	69.7 par hab.	22.4 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86



Budget : En 2020, la Suède a consacré 1 325 508 911 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 127,71 € par habitant (bien au-dessus de la médiane CdE) et 0,27% du PIB (proche de la médiane CdE). La Suède a une forte tradition d'aide judiciaire généreuse avec une part budgétaire importante dans le budget total du système judiciaire (28%).

Organisation des tribunaux

La Suède est l'un des pays où le nombre de tribunaux spécialisés est le plus élevé, constituant 41% de l'ensemble des tribunaux (entités juridiques) et étant spécialisés dans certaines matières juridiques. Il existe par exemple 5 tribunaux spécialisés en matière d'environnement qui traitent des affaires relatives aux permis pour les opérations sur l'eau et les opérations dangereuses pour l'environnement, aux questions de protection de la santé, de conservation de la nature, aux zones polluées, aux dommages liés à l'environnement et aux questions de compensation, etc. Il existe également une cour d'appel en matière d'environnement.

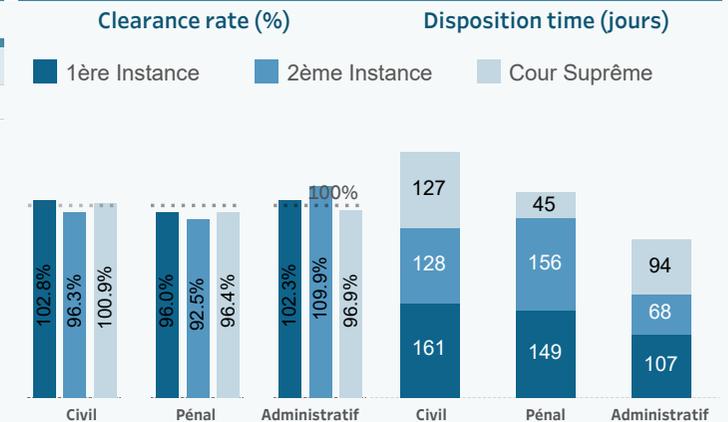
Les TIC dans le système judiciaire

La Suède a un indice TIC de 7,5, légèrement supérieur à la médiane du CdE. Cela représente une augmentation de 0,6 point par rapport au cycle précédent et confirme son amélioration continue. L'investissement dans les TIC reste proportionnellement plus faible et représente 2,1 % du budget des tribunaux, ce qui correspond à la médiane du CdE.

Recrutement des juges professionnels

En Suède, la formation des juges professionnels se déroule au sein des tribunaux et implique trois étapes d'emploi sur une base probatoire avant la nomination permanente : greffier légiste, juge stagiaire et juge associé. Après avoir terminé leur formation, les juges associés travaillent normalement en dehors du système judiciaire pendant un certain nombre d'années, afin d'acquérir une expérience variée et d'améliorer leur capacité à concourir à un poste de juge permanent.

Efficacité

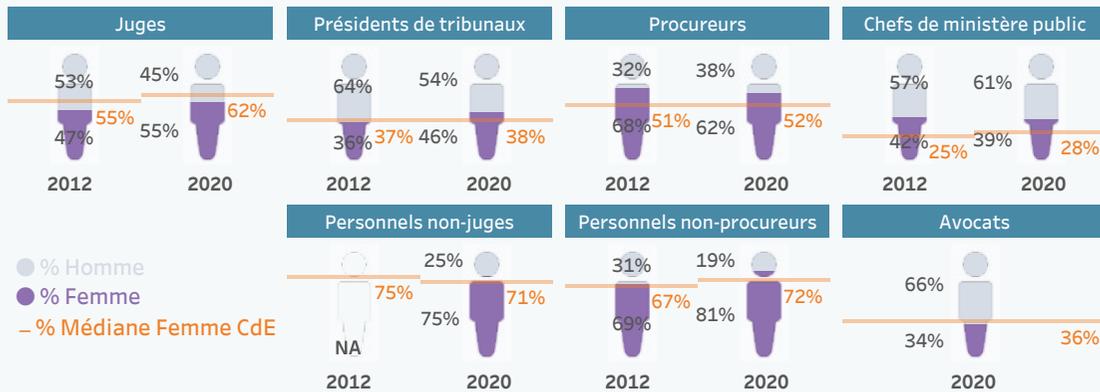


Efficacité : Au total, en 2020, la plus haute instance semble être la plus efficace, tandis que par domaine du droit, toutes instances confondues, la justice administrative apparaît comme étant la plus efficace. En particulier, les tribunaux sont les plus efficaces pour les affaires pénales de 3ème instance, tandis que le DT le plus élevé est calculé pour les affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance. L'indicateur DT est inférieur à la médiane CdE pour toutes les matières et toutes les instances, à l'exception des affaires pénales de 2ème instance. Contrairement aux autres États, en Suède, la pandémie de COVID-19 n'a pas affecté l'efficacité des tribunaux de 1ère instance. Le DT en 1ère instance pour les trois catégories d'affaires a légèrement diminué, restant bien en dessous des médianes respectives du CdE. En revanche, le DT en 3ème instance a augmenté pour les trois matières. Quant aux cours d'appel, le DT a augmenté en matière civile et pénale, tandis qu'il s'est amélioré en matière administrative.

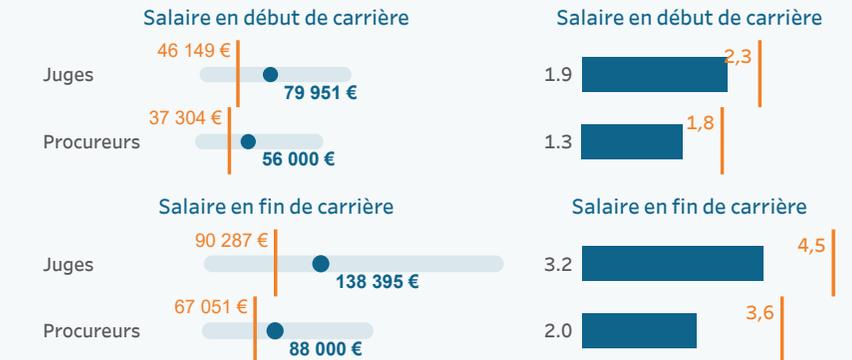
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



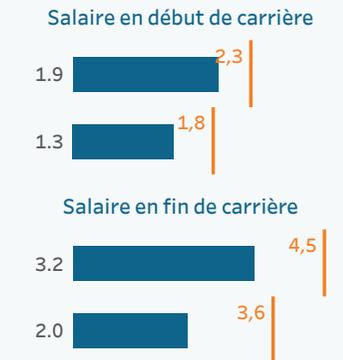
Parité



Salaires bruts absolus

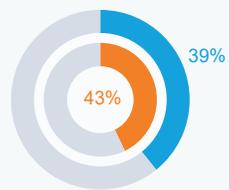


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

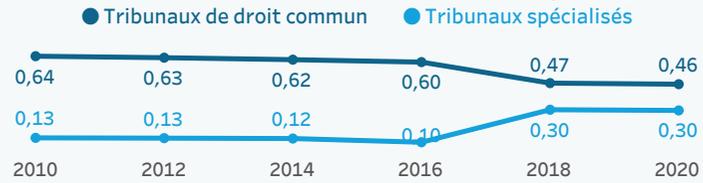


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

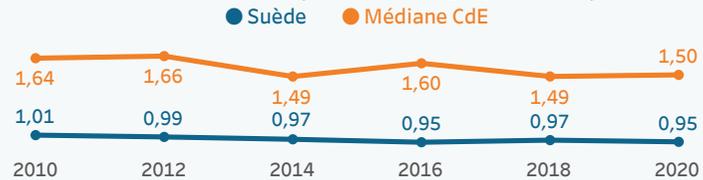
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	7.52
Taux de déploiement	Civil	7.73
	Pénal	8.41
	Administratif	7.51
Communication avec les tribunaux	Civil	8.77
	Pénal	9.69
	Administratif	8.36
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	6.37
	Pénal	6.85
	Administratif	6.37
Aide à la décision	Civil	6.96
	Pénal	7.31
	Administratif	6.96

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

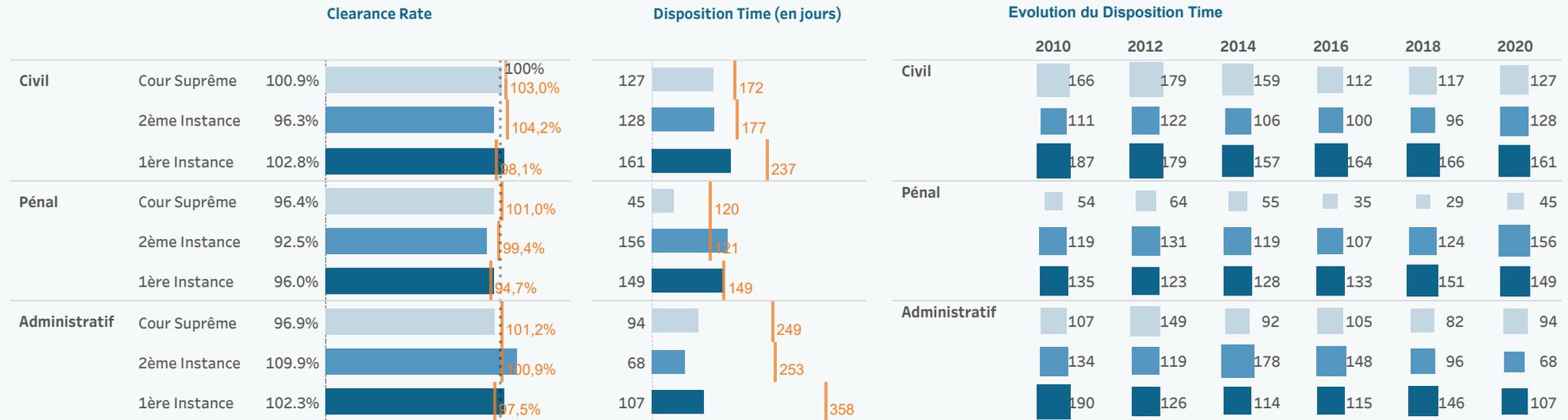
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

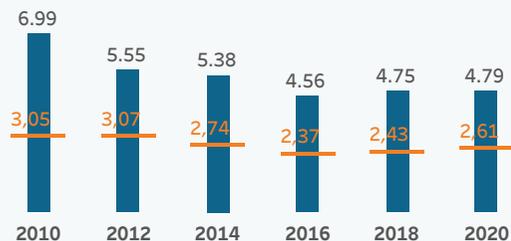
La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

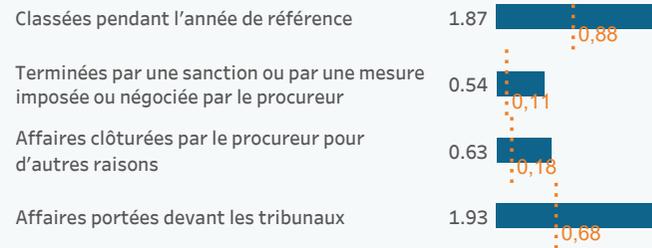


Ministère public

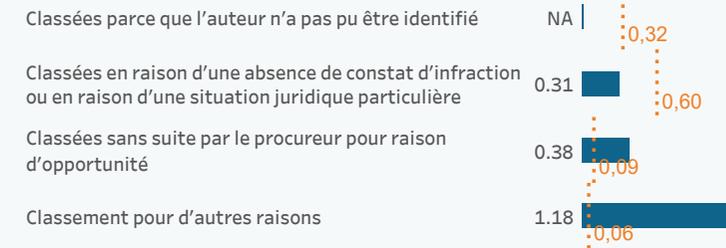
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<http://www.riksdagen.se/sv/dokument-lagar/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://lagrummet.se/>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://domstol.se>